

# Enjeux de la Formation Préparatoire à L'Examen du Permis de Conduire B

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

**L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.**

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

## **CONDITIONS DE PASSAGE**

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite (pour les élèves en boîte mécanique) ou 13 leçons (pour les élèves en boîte automatique), un examen blanc favorable, et validation des 4 étapes de formation pour l'épreuve pratique.

Pour la catégorie AAC, l'élève doit être âgé au minimum de 17ans et demi et avoir réalisé au minimum 1 an de conduite en conduite accompagnée.

Pour les catégories B et CS, il doit être âgé au minimum de 18 ans.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge.

En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

## **DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**

### **L'épreuve théorique :**

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit passer l'épreuve Théorique Générale du code, sauf si :

- Il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ;
- Il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

### **L'épreuve pratique :**

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis.

Elle dure 32 minutes. Vos documents d'examen sont vérifiés.

Si vous avez suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, votre attestation de fin de formation initiale est vérifiée pour s'assurer que vous avez respecté la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.

Un test de vue est réalisé.

Vous en êtes dispensé si vous avez passé une visite médicale préalable.

En cas de test non concluant, l'examineur signale le résultat de ce test au préfet pour que vous soyez convoqué pour un contrôle médical.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- La vérification d'un élément technique du véhicule (à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule), une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours et une question en lien avec la sécurité routière.
- La réalisation de deux manœuvres différentes :
- un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite, rangement en créneau ou en épi, demi-tour...).

**L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :**

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points / 31 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

**Exemples** : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt....

**POURQUOI MIEUX APPRENDRE À CONDUIRE ?**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

**QUELLE EST L'UTILITÉ DE VOTRE LIVRET D'APPRENTISSAGE ?**

Il est, avec votre demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les compétences que votre formateur peut valider.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

**QUEL PROGRAMME DE FORMATION ?**

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

**FORMATION EXAMEN (2/3)****QUEL PROGRAMME DE FORMATION ?**

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

**COMMENT SONT ÉVALUÉS VOS PROGRÈS ?**

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

<b>1</b>	<b>MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL</b>
<b>2</b>	<b>APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES</b>
<b>3</b>	<b>CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS</b>
<b>4</b>	<b>PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE</b>

Les compétences détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des 30 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

**CONDUITE ACCOMPAGNÉE**

- le déroulement des différentes formules de conduite accompagnée ;

- les différentes attestations :

- attestation de fin de formation initiale
- autorisation de conduire en conduite supervisée
- attestation de fin de conduite accompagnée

- les relevés de parcours ;

- les comptes rendus de chaque rendez-vous pédagogique.

**Comment se déroule l'examen?**

L'opérateur du véhicule de conduite de conduite est évalué par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'opérateur vous est présenté individuellement par l'expert, qui vous propose ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à circulation urbaine, rurale et/ou autoroutière ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, vous faire accompagner par un instructeur pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser une manœuvre (marche arrière, Apl, créneau ou rangement en bataille) ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- effectuer une adaptation de la route, s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et d'optimisation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des tests réglementaires et techniques précisés qui en font les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondatrices de votre être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert a accès à votre dossier de formation et à votre bilan de compétences. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs notés par rapport à vos compétences de base. Un échange entre l'expert et vous peut intervenir au cours de l'évaluation de votre dossier. L'expert est amené à faire un bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

« Je tiens à remercier les connaissances et savoir-faire à confirmer le jour de l'examen »

**Bilan des compétences**

- Connaître et maîtriser les véhicules
- Effectuer des vérifications du véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Appréhender la route
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Se tenir à l'écart des véhicules à risque
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir des marges de sécurité

Grand public : 3 points

Conduite autonome et les particularités de l'accompagnement +1

Total général

20 points minimum sur 31 possibles.

Le candidat au volant et le candidat accompagnateur notés sur 1 point chacun.

- Et après l'évaluation (développement d'une ligne conduite, non respect de la signalisation, l'absence de l'inspecteur au moment de la commande du véhicule)**
- 1 - la compétence n'est pas acquise et le candidat est autorisé à réessayer.
  - 2 - la compétence est acquise.
  - 3 - la compétence est acquise et le candidat est autorisé à passer à la compétence suivante.
  - 4 - la compétence est acquise et le candidat est autorisé à passer à la compétence suivante.

Niveaux d'appréciation	Autonomie connaissance			Conduite autonome
	0	1	2	
Connaître et maîtriser les véhicules				
Effectuer des vérifications du véhicule				
Connaître et utiliser les commandes				
Appréhender la route				
Prendre l'information				
Adapter son allure aux circonstances				
Appliquer la réglementation				
Se tenir à l'écart des véhicules à risque				
Communiquer avec les autres usagers				
Partager la chaussée				
Maintenir des marges de sécurité				
Sous-totaux				
Grand public : 3 points				
Conduite autonome et les particularités de l'accompagnement				
Total général				

Les épreuves concernées (évaluation et la prise de conscience des risques) rapportent 3 points au maximum.

Annexes 2017  
 Règlement des épreuves de conduite prévues par les articles 222-2 à 222-7 et 433-3 du code de la route au moment de la commande du véhicule de conduite et de la signalisation de la route et de la réglementation de ces épreuves. Le présent peut permettre à l'élève accompagnateur d'appréhender de sa présence à l'examen du permis de conduire pour ce jour de l'examen.



# Parcours d'un Candidat de l'inscription jusqu'au permis

## 1. L'heure d'évaluation :

Avant de signer un contrat, l'élève doit réaliser une heure d'évaluation afin de connaître son niveau et d'**avoir une estimation sur le volume de sa formation.**

Pour **acquérir des bases solides et une anticipation à toute épreuve** pour espérer réussir le permis de conduire.

## 2. Signature du contrat :

Après avoir accepté le volume de formation proposé par l'enseignant, l'élève peut signer son contrat pour officialiser son inscription.

L'auto-école s'engage à former l'élève avec le nombre d'heures décrit et à le présenter aux examens de code et de conduite.

Mais attention, l'élève s'engage aussi envers l'auto-école pour être assidu dans son travail.

Informez l'élève que le nombre de leçons prévues au début peut être revu à la hausse ou à la baisse en fonction de sa progression, le moniteur s'adapte à chaque élève pour lui transmettre au mieux son savoir.

## 3. La formation au code :

Expliquez à l'élève que l'apprentissage du code de la route est souvent perçu comme une corvée, et pourtant, apprendre le code c'est la base de la conduite.

Lui présenter les thèmes du code de la route sur lesquels il devra être incollable après son apprentissage :

1. La circulation routière
2. Le conducteur
3. La route
4. Les autres usagers
5. Les notions diverses
6. Les premiers secours
7. Prendre et quitter son véhicule
8. La mécanique et les équipements
9. La sécurité du passager et du véhicule
10. L'environnement

Expliquer concrètement à l'élève que les séries de questions sur lesquelles il va s'entraîner à l'auto-école, ses questions sont faites de tous ces thèmes, répartis au hasard sur 40 questions et que chaque question comporte de 2 à 4 possibilités de réponse.

Il y aura toujours au moins 1 réponse juste et 1 réponse fausse.

- S'il y a 2 réponses possibles, l'élève devra en choisir qu'une seule : A ou B.
- S'il y a 3 réponses possibles, l'élève devra en choisir 1 ou 2, mais jamais 3.
- S'il y a 4 réponses possibles, l'élève devra en choisir 1, 2 ou 3, mais jamais 4.
- Dans le cas de "questions doubles", l'élève devra répondre aux 2 questions.

Lui expliquer qu'il est important d'ouvrir son livre de code et de le lire pour apprendre les règles de circulation et les panneaux.

#### 4. La formation à la conduite :

Informé l'élève que l'apprentissage de la conduite se fait autour de 4 grilles de Compétences, ces grilles comprennent des objectifs et même des sous-objectifs qu'il faudra tous valider pour acquérir des "savoirs" et "savoir-faire" indispensables.

1. MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
2. APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales
3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

#### 5. Les Rendez-Vous Pédagogiques :

Informé l'élève et son (ou ses) accompagnateur(s) que les rendez-vous pédagogiques sont obligatoires et qu'ils permettent à l'enseignant de mesurer les progrès de l'élève en évaluant les comportements issus de la conduite accompagnée et de corriger certaines erreurs ou mauvaises habitudes, ou de traiter certaines insuffisances, et d'améliorer les connaissances dans le but de développer des attitudes positives.

Il y a au minimum deux rendez-vous organisés sur deux séances de trois heures ou de trois séances de deux heures.

**Le premier**, entre quatre et six mois après la fin de la formation initiale et se déroule en deux parties :

1. Séance individuelle de conduite de 60 minutes avec un(e) enseignant(e).
  - La séance de conduite à une durée d'une heure, il s'agit d'une phase en circulation donnant lieu à une évaluation de la pratique de la conduite.
2. Séance collective d'animation en salle de 120 minutes, au plus tard quinze jours après la séance de conduite.
  - Cette séance d'animation est une discussion en groupe, avec une expression libre de tous les participants, sur différents thèmes de Sécurité Routière pour mettre en évidence les éléments intéressants des diverses expériences, de faciliter l'expression de chacune des personnes présentes, et donner au groupe les moyens de faire des synthèses de ce qui est dit.

**Le second**, dans les deux mois avant la fin de la période de la conduite accompagnée et se déroule en trois parties :

1. Séance individuelle de conduite de 60 minutes avec un(e) enseignant(e).
  - Un entretien avec l'élève et son (ou ses) accompagnateur(s), identique au premier rendez-vous pédagogique, en utilisant en plus une carte routière au 1/250 000e ou au 1/200 000e, avec laquelle l'élève prépare un trajet comportant des parcours sur tous types de terrains (agglomération, route, et si possible autoroute) ;
  - La conduite effective, en deux parties, une première partie, d'une vingtaine de minutes, où l'élève effectue le trajet préparé, pendant ce temps, le formateur pose des questions, discute avec l'élève pour vérifier s'il est capable de gérer cette surcharge et de conserver une automatisation et une analyse correctes, puis, dans une deuxième partie d'une dizaine de minutes, l'enseignant(e) effectue une sensibilisation à l'examen du permis de conduire.
2. Séance collective d'animation en salle de 120 minutes, au plus tard quinze jours après la séance de conduite.
  - Cette séance d'animation est une discussion en groupe, avec une expression libre de tous les participants, sur différents thèmes de Sécurité Routière pour mettre en évidence les éléments intéressants des diverses expériences, de faciliter l'expression de chacune des personnes présentes, et donner au groupe les moyens de faire des synthèses de ce qui est dit.

## 6. Bilan de Compétence

Expliquer à l'élève qu'il a franchi toutes les étapes, validé tous les objectifs de la formation, et que le bilan va lui permettre de se situer par rapport à l'examen du permis de conduire.

L'informer du déroulement du bilan.

1. l'épreuve du bilan dure **32 minutes**, donc, presque 2 fois moins longtemps qu'une leçon de conduite avec votre moniteur.
  - 25 minutes de conduite en ville et sur route durant ce parcours, vous aurez **5 minutes de conduite autonome**. Ce qui signifie que l'élève devra suivre une direction par panneau.
  - L'enseignant demande à l'élève de s'arrêter pour réaliser 1 manœuvre, et profitera de cet arrêt pour poser 3 questions. 1 sur l'intérieur du véhicule, 1 sur l'extérieur et 1 question associée à celle-ci.

[A l'issue de ce bilan](#) élève devra cumuler **20 points minimum** sur 31 [pour obtenir son permis de conduire](#), sur ce **bilan de compétences** l'enseignant notera le résultat :

- soit Favorable et l'élève est enfin prêt pour passer son permis de conduire.

- soit Défavorable et l'enseignant définit un nombre d'heures de conduite pour arriver au niveau exigé par l'examen du permis de conduire.